



Chemin Walford, Sudbury **Réfection de la route et améliorations au** **transport actif**

La Ville du Grand Sudbury exécutera des travaux d'amélioration de la route du chemin Walford, Sudbury, entre la rue Regent et la rue Paris.

Les travaux de construction seront exécutés par l'entrepreneur de la ville, Teranorth Construction & Engineering Limited, de septembre 2022 à octobre 2023.

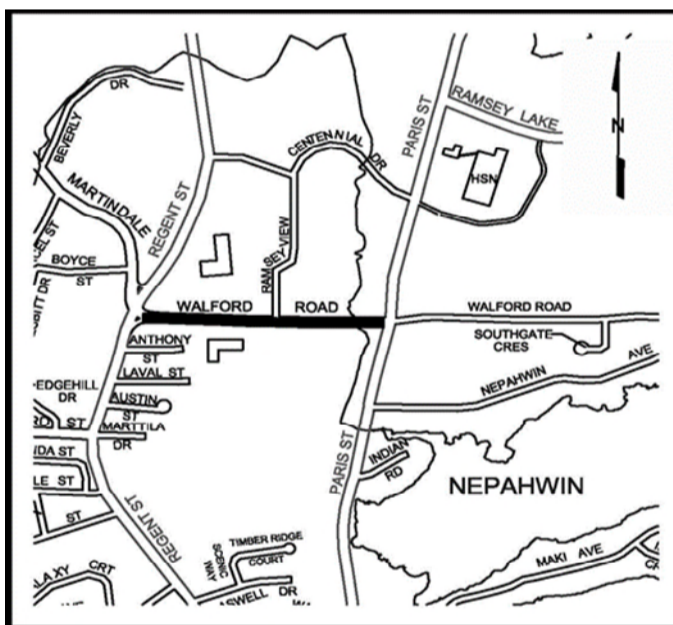
Les travaux auront lieu du lundi au vendredi, 7 h à 19 h.

La dernière couche d'asphalte sera installée au **automne de 2023**.

Veuillez noter que ces dates pourraient changer.

Voici les détails des travaux:

- Améliorer les égouts pluviaux et du drainage.
- Remplacer la bordure de rue et le trottoir en béton.
- Améliorer les installations du transport actif (aménager des pistes cyclables à l'écart de la route).
- Éliminer complètement l'asphalte existant.
- Fournir et installer l'asphalte mélangé à chaud.
- Réaménager les entrées de cour.



Pendant les travaux, il pourrait y avoir de la poussière et du bruit dans le secteur. La Ville met tout en œuvre pour réduire l'impact pour les résidents et les propriétaires d'entreprises des environs. Nous vous remercions de votre patience tandis que nous travaillons à améliorer les routes et l'infrastructure de votre voisinage. La Ville du Grand Sudbury et ses entrepreneurs se sont engagés à assurer la sécurité publique et surveilleront les progrès des travaux.

Vous pouvez adresser vos questions sur les travaux de construction à :

Gestionnaire du projet:

Andrew Peltomaki

705-690-5541

andrew.peltomaki@grandsudbury.ca

Inspecteur de chantier :

André Deschênes






705-698-5197

andre.deschenes@grandsudbury.ca

Conseiller du quartier 10

705-698-7407

fern.cormier@grandsudbury.ca

	<p>Avant le début des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les propriétaires devraient enlever les articles se trouvant sur l'emprise municipale, comme les aménagements paysagers, les clôtures, les systèmes d'arrosage et les objets décoratifs. • Les propriétaires devraient rediriger au-dessus du niveau du sol les eaux des égouts de toit ou des pompes de puisard qui se déversent actuellement dans le fossé avant. • La Ville n'est pas responsable des dommages aux articles qui appartiennent à des particuliers et qui se trouvent sur l'emprise municipale.
	<p>Circulation</p> <p>Des plans sont en place pour gérer la circulation dans le secteur pour assurer la sécurité des travailleurs et des résidents. Vous pourriez connaître certains retards et un accroissement de la circulation sur les rues principales et secondaires avoisinantes. Par moments, la circulation dans le chemin Walford pourrait être réduite à une voie pour les besoins des travaux.</p>
	<p>Accès aux entrées de cour</p> <p>Si l'entrepreneur devait fermer temporairement des entrées de cour, il ferait parvenir un avis aux propriétaires touchées et prévoirait une autre voie d'accès au terrain et d'autres places de stationnement, s'il y a lieu. Les entrées menant aux entreprises et aux établissements publics doivent rester ouvertes et on doit y avoir accès en tout temps.</p>
	<p>Accès à la route et au trottoir</p> <p>L'entrepreneur assurera l'accès sécuritaire aux piétons. Nous rappelons aux parents d'enseigner à leurs enfants la sécurité routière dans une zone de construction active. Nous demandons aux résidents qui ont des besoins particuliers en matière d'accessibilité, comme l'accès pour les fauteuils roulants, de communiquer avec l'inspecteur de chantier ou avec le gestionnaire de projet de la Ville indiqués dans cet avis.</p>
	<p>Inspections</p> <p>La société Teranorth Construction & Engineering Limited fera un examen complet de l'état de la structure et du bâtiment avant le début des travaux. Ces inspections auront seulement lieu avec la permission du propriétaire.</p>
	<p>Dynamitage</p> <p>Durant les travaux de construction :</p> <p>Pendant les opérations de dynamitage, vous pouvez vous attendre à ressentir certaines vibrations et à entendre certains bruits. Le son qui suit le dynamitage est une onde de choc dans l'air ou le sol, qui est sans danger. Les niveaux de vibration sont surveillés par l'expert-conseil pendant les opérations de dynamitage pour veiller à ce que les niveaux se trouvent sous les limites permises.</p> <p>Après l'achèvement des travaux de construction :</p> <p>Une fois que les travaux seront achevés, vous pourrez demander à l'entrepreneur de mener une inspection postdynamitage.</p>
	<p>Services d'urgence et transport en commun</p> <p>Les véhicules des services policiers, d'incendie et paramédicaux y auront accès en tout temps. Les autobus de transport en commun pourraient être déviés pendant les travaux. Veuillez appeler GOVA au 705 675-3333 ou visiter le www.grandsudbury.ca/gova/ pour obtenir des renseignements. Si les travaux devaient toucher le circuit d'autobus scolaire, le Consortium de services aux élèves de Sudbury vous informerait de tout changement apporté au circuit d'autobus prévu.</p>
	<p>Collecte des déchets</p> <p>La collecte des déchets ménagers, des matières à recycler et des feuilles et des résidus de jardin ne sera pas touchée par les travaux. Veuillez mettre vos déchets devant votre propriété avant 7 h le jour de collecte habituel. Si les camions de collecte ne peuvent pas se rendre à des propriétés dans la zone des travaux, l'entrepreneur sortira les déchets de la zone pour qu'on les collecte. Vos contenants à déchets ménagers, à matières à recycler et à matières organiques seront rapportés à votre propriété plus tard dans la journée. Veuillez vous assurer que votre adresse est indiquée sur vos contenants pour qu'on puisse vous les rapporter.</p>
	<p>Livraison du courrier</p> <p>Si les travaux nuisent à la livraison du courrier à votre résidence, Postes Canada vous informera de tout changement apporté à l'horaire ou à l'itinéraire de votre facteur ou vous indiquera l'endroit où vous pouvez aller prendre votre courrier.</p>